



N° 421

juin 2015

Chasse aux œufs de raies : *Découvrez le programme CapOeRa pour étudier et protéger des espèces de raie menacées !*

Les quantités de raies dans les criées françaises ont chuté ces trente dernières années. Fin 2005, face à ce déclin inquiétant, l'APECS (association créée à Brest en 1997 pour développer les activités débutées en 1995 par un groupe d'étudiants en biologie marine de l'Université de Brest) décide de développer un programme baptisé CapOeRa (pour Capsules d'Oeufs de Raies). CapOeRa s'appuie sur la participation du grand public pour collecter les capsules d'œufs de raies qui s'échouent sur les plages de l'ensemble du littoral français et ce tout au long de l'année.

POURQUOI LA RAIE ?

Les raies sont des poissons cartilagineux... en fait ce sont des requins aplatis ! Elles vivent sur des fonds marins variés ou en pleine eau, et on en compte plus de 600 espèces à travers le monde dont une cinquantaine fréquente les eaux européennes. Plusieurs espèces de raies, dont certaines sont ovipares, se reproduisent en déposant sur le fond de la mer des œufs protégés par une capsule.

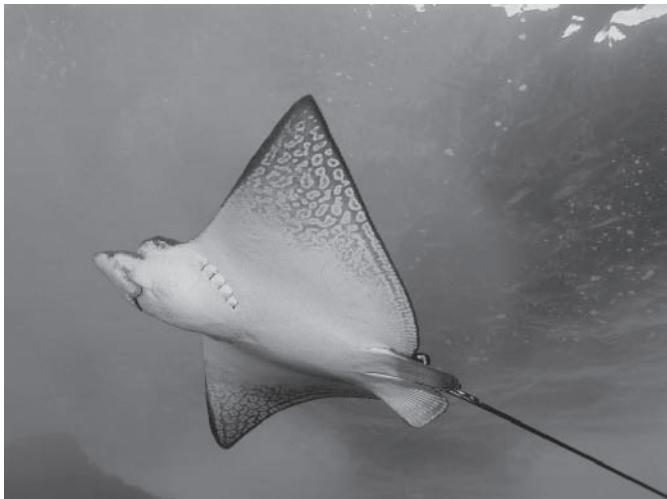
À l'intérieur, les embryons se développent durant plusieurs mois. À terme, c'est une raie en miniature qui s'échappe de la capsule pour vivre une vie libre. Une fois la raie sortie, la capsule vide finit par s'échouer sur les plages. Les raies se reproduisent au bout de 5 à 10 ans et « pondent » relativement peu d'œufs (entre 40 et 150 par an selon les espèces). En raison de leur forme, les raies se prennent facilement dans les filets,

dès leur plus jeune âge. Or les caractéristiques biologiques de ces poissons (croissance lente, maturité sexuelle tardive, fécondité faible) ne leur permettent pas de faire face à cette mortalité et certaines populations sont aujourd'hui menacées.

POURQUOI COLLECTER LES CAPSULES ?

En collectant ces capsules et en les identifiant, il est alors possible de réaliser de façon indirecte un inventaire et une cartographie des secteurs pour la reproduction de ces poissons.

Le programme invite qui-conque trouvant ces capsules en bord de mer à les ramasser puis à faire part de sa récolte à l'association. L'objectif est double : combler le manque de connaissances sur ces poissons menacés et sensibiliser le public à la présence des raies sur nos côtes. Le programme a reçu le prix National Geographic dans la catégorie Eau en 2009.



www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel :
mairie.st.lormel@orange.fr
site : www.saint-lormel.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi
soir de 17h à 19h.

Imprimeur Gérant :

Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Régine LEBORGNE
Abigaïl DE ALMEIDA
Josiane ROBISSOUT
Paul LA DROITTE
Gwénaëlle ROUSSEAU

COMMENT PARTICIPER À LA CHASSE?

Le programme CapOeRa est ouvert à tous ! Il suffit d'ouvrir les yeux et de chercher ces capsules appelées parfois "bourses de sirènes" qui se mélangent aux algues de la "laisse de mer" (bourrelets d'algues et de débris naturels que dépose la mer après chaque marée). Une fois les capsules trouvées, il est important de retenir le nom de la plage et la date où vous avez fait vos trouvailles. Vous pouvez ensuite essayer de les identifier en les réhydratant dans un peu d'eau. Elles reprendront leur forme et leur taille réelle au bout de quelques heures. Les capsules des différentes espèces de

raies présentent chacune des caractéristiques propres. Il faut pour cela observer différents critères, tels que la taille, la forme et la longueur des cornes ou encore la présence ou non d'une carène latérale.

COMMENT ENVOYER LE RÉSULTAT DE VOTRE RÉCOLTE ?

Plusieurs possibilités s'offrent ensuite à vous pour faire parvenir vos données :

- > **Envoyez un e-mail à :** capoera@asso-apecs.org en précisant :
 - Le lieu de la récolte (nom de la commune, nom de la plage)
 - La date de votre découverte
 - Une photo des capsules.
 - Vos coordonnées

> **Déposez vos trouvailles** dans des structures relais (Le Grande site des Cap d'Erquy et Fréhel à Plevenon et Bretagne Emeraude à Saint Lunaire les plus proches).

Alors, après la chasse du gibier dans la campagne, la chasse aux œufs en chocolat dans les jardins, pourquoi ne pas essayer la chasse aux œufs de raies sur les plages du coin ? Pour plus d'informations, consultez le site de l'APECS : www.asso-apecs.org

Les échos du Conseil Municipal

Extraits de la Séance du 13 MAI 2015

Étaient présents :

Claude RIGOLÉ
Henri BRÉHINIER
Josiane ROBISSOUT
Sylvie GUILLOTIN
Chantal BOUAN
Céline COLLET
Loïc DAUNAY
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Bernard LETORT
Françoise NEUTE

Absents excusés :

Louis AILLET (procuration à Josiane ROBISSOUT),
Jean-Claude CADE (procuration à Bernard LETORT),
Gwenaelle CHAPRON (procuration à Régine LEBORGNE)
Mireille MENIER (procuration à Chantal BOUAN)

Secrétaire de séance :

Céline COLLET

Validation du compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2015 :

► accepté à l'unanimité.

Les infos de la Communauté de Communes :

Compte rendu de la réunion du 13 avril 2015, les sujets suivants ont été abordés :

- > Le budget général de la Communauté de Communes Planoët Plélan

se présente comme suit : 595 895 € d'excédent pour le fonctionnement, insuffisance de 216 889 € pour la section investissement donnant un résultat positif de 378 996 €.

> Le vote des taux des contributions directes : le conseil communautaire a suivi la proposition de la commission des finances qui a retenu le pourcentage ciblé lors du débat d'orientation budgétaire de décembre 2014 soit une augmentation de 15% des taux de taxe d'habitation et du foncier. Ainsi le taux de

Extraits du Conseil Municipal du 13 MAI 2015 (suite)

la taxe d'habitation passe de 7,39% à 8,5% et la taxe foncière de 5,17% à 5,95%,

> La taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été maintenue au taux de 7,5 %.

> La taxe de séjour sera appliquée au réel pour tous types de logements (gîte, camping...) du 1^{er} janvier au 31 décembre sur tout le territoire à partir du 1^{er} janvier 2015.

> Une participation a été accordée pour le réaménagement du parking du collège de Créhen à hauteur d'environ 1 300 € soit 50 % du coût total.

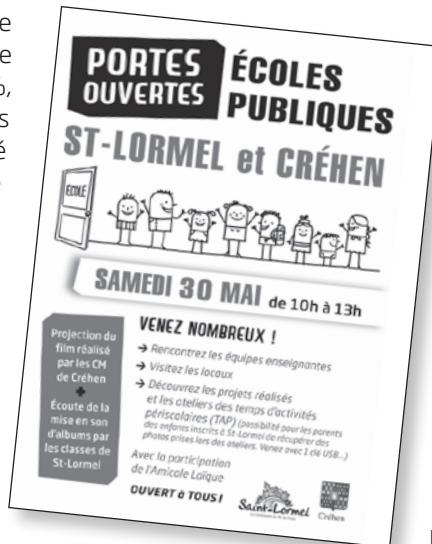
> La prise de compétence du PLU communal par la Communauté de communes dans le cadre d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est actuellement à l'étude. Une première réunion sur ce sujet a eu lieu le 4 mai 2015.

> Au cours du mois d'avril plusieurs réunions ont eu lieu avec la Communauté de Communes du Pays de Matignon pour une éventuelle fusion. Une décision doit être prise fin 2015.

Le travail des commissions:

• Commission vie associative du 17 mars 2015:

En ce qui concerne la Fête de la musique (manifestation inter-associative), il a été suggéré la mise en place d'un comité de pilotage pour gérer les recherches et faire une réunion de synthèse pour batir le programme. Gérard Muller, Président du comité des fêtes, conduira ce comité. Après plusieurs incertitudes, la manifestation aura bien lieu le vendredi 19 juin. Un programme de 2h-2h30 ayant pu être établi.



• Commission affaires scolaires du 27 avril 2015:

Des « Portes ouvertes » des écoles publiques sont prévues le 30 mai de 10h à 13h sur les sites de St Lormel et de Créhen: plusieurs outils de communication ont été mis en place tels qu'une banderole (coût de 142 €), des flyers, affiches... L'information doit être diffusée afin de pérenniser l'école. Tous les acteurs seront présents: les enseignants, l'Amicale laïque et le personnel encadrant les temps périscolaires.

Pour information : le personnel de l'école a bénéficié courant avril de formations pour se professionnaliser dans l'encadrement et l'animation des TAP.

• Commission communication:

Les flyers pour promouvoir le camping ont été édités (1000 exemplaires pour un coût d'environ 150 €). Il reste à définir leur distribution.

• Commission environnement et bâtiments communaux du 23 avril 2015:

> Le devenir de la haie de sapins au nord du terrain de foot et plus particulièrement l'élagage était à l'ordre du jour: Des devis

seront demandés pour prévoir un élagage et éventuellement un arrachage avec évacuation et replantation. Il a été décidé de demander l'avis de M. Marmain de la Communauté de Communes, responsable de Breizh bocage. Dans tous les cas, un filet pour récupérer les ballons devra être mis en place (étude des possibilités de subventions).

> La fermeture du préau au nord a été évoquée en présentant un gabarit à l'ensemble des commissions. Les commissions ont pu constater l'intérêt de cette solution et souhaitent voir un modèle grandeur nature.
> Les travaux de peinture de la porte de l'église ont été réalisés

LES INFOS DE LA MAIRIE :

➔ FERMETURE DE LA MAIRIE :

La mairie sera exceptionnellement fermée le jeudi 25 juin 2015 de 9h à 12h et de 17h à 19h en raison d'une journée de formation de notre personnel.

Fermeture d'été

La mairie sera fermée au public les samedis de 9h à 12h du samedi 18 juillet au samedi 22 août 2015 inclus.

techniquement et s'élève à 26 992,80 € TTC.

Des bordures supplémentaires sur les zébras au niveau des panneaux STOP au Vieux Bourg ont été ajoutées au devis initial d'Eurovia pour un montant de 954 € TTC.

Le montant total du devis d'Eurovia est donc de 27 946,80 € TTC.

Le maire propose de mettre au vote la proposition tarifaire de l'entreprise EUROVIA:

⌚ Après en avoir délibéré, le Conseil, par 13 voix pour et 2 abstentions (Bernard LETORT plus procuration, précise qu'il y a trop de dépenses pour le loisir) - décide de retenir le devis de l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 27 946,80 € TTC.

M. le Maire répond qu'il s'agit de la sécurité routière avant tout et que cela vient en complément de la sécurité des piétons sur le chemin piétonnier.

Réfection du chemin piétonnier aux Roseraies:

Parallèlement, une étude est menée pour la réfection du chemin piétonnier des Roseraies, près du local EDF

Extraits du Conseil Municipal du 13 MAI 2015 (suite)

jusqu'au Vieux Bourg, sur une longueur d'environ 1 km sur 1m40 de large et 5 cm d'épaisseur.
Les travaux de sablage entrepris par les services techniques de la commune représenteraient un coût de 3000 € à renouveler tous les 2-3 ans. Un autre type de revêtement à base de sable et de chaux, plus durable dans le temps,

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ NOUVELLES INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Pour la rentrée 2015-2016, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant.

L'inscription se fait en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

→ RAPPEL :



RESTOS DU CŒUR

Le centre des Restos du Cœur de Matignon vous informe que durant sa campagne d'été qui a débuté le 9 avril, la distribution se fera uniquement le jeudi matin de 9h15 à 11h15 aux dates suivantes :

Les 4 et 18 juin, les 2, 16 et 30 juillet, le 13 aout, les 3 et 17 septembre, les 1, 15 et 29 octobre et le 12 novembre.

est envisagé, L'entreprise SPTP de Ploufragan proposant cette solution a répondu à notre sollicitation avec un devis d'un montant d'environ 9567 € TTC. L'entreprise pourrait effectuer les travaux avant l'été 2015. La préparation du chemin sera réalisée par les agents municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise SPTP de Ploufragan pour un montant de 9 567 € TTC.

Demande de subventions:

Afin de financer ces deux opérations d'aménagement, une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police peut être demandée auprès des services du Département pouvant aller jusqu'à 30 % du coût total. Une dotation d'équipement des territoires ruraux peut également être sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police auprès des services du Département pour les travaux de voirie et de réfection du chemin piétonnier.
- Sollicite l'attribution d'une subvention dotation d'équipement des territoires ruraux auprès des services de l'État.

Programmation du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

En lien avec la Loi du 11 février 2005 relative à

« l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les collectivités devaient faire réaliser un audit de la voirie et des espaces publics, pour rédiger un PAVE (Plan d'Accessibilité de la voirie et des Espaces publics), pour lequel la mise en œuvre sera traitée dans le cadre de futurs travaux de voirie.

Ainsi, un audit accessibilité réalisé pour la commune par la société Formaccès a été réceptionné en février 2015. Cet audit a mis en évidence l'ensemble des aménagements nécessaires à réaliser pour rendre la voirie et les espaces publics accessibles. Le coût a été estimé à 114 990 € HT pour la voirie.

Henri BREHINIER, chargé du dossier, indique que les aménagements liés à l'accessibilité seraient pris en compte dans le cadre de futurs travaux de voirie, en tenant compte de la complexité de la mise en œuvre et des coûts.

Il propose une révision du PAVE à 3 ans de la mise en accessibilité de la voirie, avec l'intégration de certaines mises en œuvre dans le programme de travaux.

Pour information, le coût total du diagnostic accessibilité comprenant les Établissements recevant du Public et la voirie est de 2016.01 € TTC



et se décompose comme suit :

- Diagnostic ERP : 1632,02 € TTC
- Élaboration du PAVE : 384 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de programmation de la mise aux normes de l'accessibilité suivant préconisations
- Autorise M. le Maire à effectuer les démarches et à signer les documents afférents à ce dossier

Henri BREHINIER ajoute que la Communauté de Communes a demandé aux communes membres, de fournir leur proposition de projet à inscrire au contrat de territoire 2015-2020 au plus tard le 30 avril 2015. Le montant des travaux d'accessibilité aux ERP a été inscrit dans le cadre du contrat de territoire pour une demande de subvention de 20 %.

Échange de terrains concernant le chemin communal au lieu-dit St-Pierre :

L'échange de terrains concernant le chemin communal au lieu-dit St Pierre avec M. Favrel Jean-François a fait l'objet d'un document d'arpentage reçu récemment chez Maître Renaud, notaire à Plancoët. Pour rappel, en novembre 2014, afin de rendre l'accès au chemin rural n° 10, le conseil municipal avait délibéré pour l'achat de la parcelle de 297 m² de M. Favrel Jean-François pour un montant de 10 € le m².

En contrepartie, l'achat du chemin rural de la Commune de 289 m² par M. Favrel Jean-

Extraits du Conseil Municipal du 13 MAI 2015 (suite)



François a été fixé également à 10 € le m².

Après lecture des documents d'arpentage il s'est avéré que les surfaces échangées étaient en réalité de 307 m² et 400 m². Le prix au m² a été renégocié afin que l'échange puisse se faire pour un montant total de 3070 € dans les 2 sens.

Par ailleurs, il est proposé que les frais d'acte notariés soient partagés à hauteur de 50 % entre M. Favrel et la commune.

► Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir les parcelles totalisant 400 m² à M. Favrel au prix de 7,67 € le m² soit un montant fixé à 3 070 €.

- Accepte de vendre les parcelles à M. Favrel totalisant 307 m² au prix de 10 € le m² soit un montant fixé à 3 070 €.

Achat de matériel d'entretien et confection de matériel technique par nos agents communaux:

Achat d'une mono brosse

Depuis quelque temps la mono brosse, outil permettant de nettoyer le parquet de la salle des fêtes, achetée en 1983, présente de nombreuses pannes et devient dangereuse dans son utilisation pour le

personnel. Il convient d'en acquérir une autre. Plusieurs devis ont été réceptionnés pour un matériel identique, plus ergonomique et plus rapide :

- Groupe Pierre Le Goff (offre avec Promotion).

- Société Numatic
- Société Chenu

La mono brosse techline du groupe Pierre Le Goff a été testée dans nos locaux par le personnel.

M. le maire demande l'acceptation du devis pour l'achat de la mono brosse auprès du Groupe Pierre Le Goff, il précise que la proposition tient compte d'une promotion en cours.

► Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis du groupe Pierre Le Goff pour un montant de 1 558,89 € TTC.

Confection d'un émousseur-scarificateur

Les agents des services techniques ont fabriqué eux-mêmes un émousseur-scarificateur comprenant : un bâti offert par un exploitant de Trégon, 100 € en achat de petit matériel et une journée de travail.

Confection d'un canadien

Les agents ont également réparé un canadien offert par Benoît Hamon en une journée de travail et 30 € d'achat de petit matériel.

M. le maire remercie les donateurs et les agents techniques pour leur investissement

Travaux au cimetière :

Après avoir délibéré le 21 février 2014 pour la reprise de cinq concessions ayant fait l'objet d'une procédure d'abandon, des devis ont été sollicités auprès de plusieurs entreprises pour les travaux comprenant : enlèvement des monuments, mise en déchetterie, creusement 2 m, exhumation de corps et mise en reliquaires étiquetés, dépôt à l'ossuaire et remise en état des emplacements.

Trois entreprises ont répondu :

- Entreprise Pasturel - Dinan : délai environ 1 mois (fournitures de plaques d'identification à prévoir)
- Entreprise Letort - Ploubalay - délai environ 15 jours

- Entreprise PFG - Dinan - délai environ 1 à 3 semaines

La proposition de l'entreprise PFG, paraissant la plus intéressante en termes de tarif et de délai d'intervention, est soumise au vote.

► Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise PFG de Dinan pour la reprise des 5 concessions pour un montant de 2 342 € TTC.

Demande d'annulation de créances

Suite aux liquidations judiciaires de M. Bourhis et de M. Certain, le Trésor Public nous demande d'annuler les créances suivantes : 1 200 € pour les loyers de la boulangerie de M. Certain et 378,80 € pour des factures de garderie, cantine et assainissement de M. Bourhis.

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ CIRCULATION INTERDITE POUR CAUSE DE TRAVAUX :

- En raison de travaux d'aménagement de la voie, la circulation sera interdite, sauf riverains, au lieu-dit le Vieux Bourg du 8 juin au 22 juin 2015. Une déviation sera mise en place.

- La circulation sera interdite du lieu-dit Les Roseraies au Vieux Bourg, du 22 au 29 juin 2015, en raison de la réfection du chemin piétonnier.

► Le conseil à l'unanimité accepte d'admettre en non-valeur ces créances.

Dossiers en cours : les infos du Maire

Le Maire fait le point sur tous les travaux et dossiers traités depuis la dernière réunion :

► Pour résoudre le problème de taupes une proposition de sablage du terrain de foot a été suggérée. L'entreprise Arvert propose une intervention d'un montant de 3 843,60 € fournitures comprises. La proposition n'est pas retenue.

► M. le Maire a participé le 6 mai 2015 à une réunion sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) à Planoët, où ont été présentés : l'état d'avancement de l'étude, la connaissance des phénomènes naturels, l'historique des événements

Extraits du Conseil Municipal du 13 MAI 2015

- majeurs et l'analyse en chiffres. La prochaine réunion est prévue le 1^{er} juillet pour l'achèvement et la présentation de la première phase.
- Notre secrétaire, Claudine MAUREL est en arrêt de maladie jusqu'au 30 juin 2015. Le conseil lui souhaite un bon rétablissement et la remercie pour tous les échanges effectués avec les services administratifs sur les dossiers en cours.
- La mairie sera fermée le 25 juin 2015 pour la formation du personnel sur les droits des sols.
- Pendant la période estivale la mairie sera fermée au public tous les samedis matins du 18 juillet au 22 août inclus.
- Le drapeau de la mairie va être remplacé.
- À l'occasion des obsèques de M. Chapperon Jean-Claude qui avait offert un puzzle pour décorer la salle des fêtes, la mairie a adressé une carte de condoléances à sa famille. Celle-ci remercie la commune pour cette attention.
- Une coupure électrique a eu lieu le 14 avril dernier. Selon ERDF, il s'agissait d'un problème de disjoncteur aérien.
- Des dommages ont été constatés sur des câbles électriques rue de la Tourelle et à la Ville Robert: une visite sur le terrain a eu lieu, le nécessaire va être fait par ERDF.
- Animation du repas des aînés du 2 octobre: 2 propositions ont été faites par l'association Tournicote. La proposition retenue est celle de 6h d'animation (entre 12h et 18h) par une personne, pour 350 € et un repas offert.
- Suite au courrier envoyé à la direction de Côtes d'Armor Habitat concernant l'état extérieur de leurs logements à Dohenneuc, une réunion est prévue le 21 mai à 10h avec le directeur du patrimoine concernant leur projet de réhabilitation thermique.
- Suite à l'annonce déposée à l'agence Immo Emeraude de Matignon pour le local commercial de l'ex-boulangerie, quatre demandes ont été reçues mais sont restées sans suite.
- Suite à la réception d'un résultat d'analyses du cours d'eau du Guébriant où des matières fécales avaient été détectées, des recherches ont été effectuées sur notre commune et les installations agricoles de Bernard LETORT ont été mises hors de cause.
- Henri BREHINIER informe qu'un amas de coquillages a été déposé entre Saint Lormel et Le Guildo sur un sentier de randonnée. Les déchets ont été enfouis par nos services.
- Un arbre est à dégager sur un sentier de randonnée près de l'Arguenon (la Givière). Un contact a été pris avec la Communauté de Communes, en charge de ce sentier de randonnée. Ses services nous ont indiqué que le nécessaire sera effectué aux environs de la semaine 22.
- Josiane ROBISSEAU informe que l'émission de télévision « des racines et des ailes » a pris contact avec le service

LES INFOS DE LA MAIRIE

➤ TRANSPORTS SCOLAIRES

POUR LES LYCÉENS :

Le transport est géré directement par le Conseil Général. A partir du 1^{er} mai 2015 :



- inscription ou réinscription possible sur : www.cotesdarmor.fr
 - photo d'identité obligatoire
 - date limite de retour de l'inscription ou de la réinscription (le 20 juillet pour le dossier papier et le 31 juillet pour l'inscription en ligne)
 - au-delà de ces dates, une majoration de 30 euros sera appliquée)
- Un formulaire est disponible à la mairie pour les nouvelles inscriptions aux transports scolaires pour les lycéens pour l'année scolaire 2015/2016.

POUR LES COLLÉGIENS :

Le transport est géré par le S.I.T.S (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire de Planoët).

- INSCRIPTIONS sur : www.transport-scolaire-sits-planoet.fr
 - Fin des inscriptions : 19 juin 2015. Toute inscription effectuée au-delà de cette date sera sous réserve de places disponibles.
 - Remplir le formulaire d'Inscription du S.I.T.S. 2015-2016 et le retourner au S.I.T.S. avec une photo d'identité de l'élève transporté (nom et prénom au dos de la photo).
 - Comment se procurer le formulaire ?
 - Depuis 2013, possibilité de télécharger le formulaire d'Inscription sur notre site internet.
 - Au bureau du S.I.T.S. situé Rue Penthievre à Planoët (à côté de la Déchetterie)
 - Auprès des conducteurs de cars
 - Avec les dossiers d'inscriptions du collège pour les nouveaux inscrits
 - TOUT DOSSIER RETOURNÉ INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE
- CONTACT : SITS PLANCOET • Rue de Penthievre • ZA de Nazareth • 22130 PLANCOET • 02 96 84 26 95 • sits.planoet@wanadoo.fr
- www.transport-scolaire-sits-planoet.fr



patrimoine de la Communauté de Communes pour effectuer un tournage sur la thématique eau et mer en rapport avec le Parc Naturel régional. Un 1^{er} repérage a eu lieu le 16 avril et le tournage est prévu fin mai.

- Les travaux de branchement électrique effectué sur le lieu-dit Leumenon sont reportés début Juin.

Les conseillers ont la parole :

- Régine LEBORGNE informe que l'Office de tourisme prévoit une sortie le 26 août : le Tour de l'Arguenon maritime. Le départ aura lieu à 9 heures au Vieux Bourg et retour vers 13 h dans le Parc du Château de l'Argentaye pour un pique-nique.
- Henri BREHINIER informe qu'un amas de coquillages a été déposé entre Saint Lormel et Le Guildo sur un

Extraits du Conseil Municipal du 13 MAI 2015 (suite)

► Josiane ROBISSOUT est à la recherche de photos de la commune pour décorer la salle des mariages.
► Françoise NEUTE demande si la collecte des poubelles est bien effectuée le vendredi matin à la Maison Neuve. Le Maire répond que ce quartier doit dépendre de la tournée de Plancoët effectuée le mardi. La demande va être relayée à la

communauté de communes pour connaître les tournées.
► Bernard LETORT demande si la commune pratique le zéro phyto car certains endroits du domaine public lui paraissent traités. Le maire indique que la commune respecte le niveau 3 de la charte de désherbage. D'autre part, lors de la sortie découverte du 14 juin organisée par la municipalité, il

propose, en cas d'intempéries, d'accueillir le pique-nique sous ses hangars

**La séance est levée à 0h00.
Le prochain conseil est fixé
au 26 juin 2015 à 20h30.**

Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie ■

LES INFOS DE LA MAIRIE

► RECENSEMENT :

**Bientôt 16 ans !
Pensez au recensement,
c'est obligatoire**

Les jeunes gens et jeunes filles nés(e)s en juin 1999 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

► RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS PLANCOËT PLÉLAN :

- Mardi 9 juin - 10h à 11h30 : atelier argile à Créhen
- Jeudi 11 juin - 10h à 11h : atelier musique à Plélan-le-Petit avec Marie-Odile (sur inscription)
- Vendredi 12 juin - 10h à 11h30 : atelier pâte à modeler à Corseul
- Jeudi 18 juin - 10h à 11h : bébés signeurs à La Landec (sur inscription)
- Vendredi 19 juin - 10h à 11h30 : atelier motricité à Pluduno
- Mardi 23 juin - 10h à 11h30 : jeux libres à Créhen
- Vendredi 26 juin - 9h30 à 10h30 : atelier musique à Corseul avec Marie-Odile (sur inscription)
- Mardi 7 juillet - 10h à 11h30 : animation « les pieds dans la mare » à Jugon Les Lacs avec la maison Pêche et Nature (sur inscription)

Renseignements :
Mme Marchand au
02.96.80.47.47 -
rparm@plancoetplelan.fr

Des nouvelles des écoles Saint-Lormel /Créhen

À L'ÉCOLE DE ST-LORMEL

Dans la continuité du projet « je parraine mon arbre », nous avons eu une nouvelle séance en compagnie de Benjamin Jolivet de la maison de la pêche de Jugon les Lacs. Il nous a raconté l'histoire de Gaston le petit bourgeon au fil des saisons, puis nous sommes partis à la recherche des bourgeons dans le chemin derrière le stade. Les enfants ont été très habiles et rapides dans leur recherche si bien que GS CP ont eu la possibilité de fabriquer un petit sifflet en bois. La prochaine fois, nous découvrirons la forêt au printemps à la Hunaudaye. Nous avons commencé les répétitions pour la kermesse, les danses seront à l'honneur, pensez à venir nous voir le 28 juin au terrain de St Lormel!

DU CÔTÉ DES CE ET DES CM DE CRÉHEN

De leur côté, les CE et les CM de Créhen ont entamé leur projet autour de la musique classique, guidés dans leur découverte par Aurélie Desbois, Dumiste de l'école de musique de la Communauté de Communes. Tous les lundis après-midi, elle intervient de 13h30 à 14h15 en CM puis de 14h45 à 15h en CE : écoute de morceaux célèbres composés par Mozart, Haydn, Schubert..., connaissance des familles d'instruments d'un grand orchestre, pratique instrumentale à l'aide de petites percussions pour s'approprier le vocabulaire de la musique classique...

Les CM ont aussi eu un cycle d'escrime : le conseiller péda-

gogique de la circonscription de Dinan Nord est venu nous aider à organiser une rencontre sportive avec l'école publique de St Jacut de la Mer. L'an dernier, nous étions allés à St Jacut. Cette année, c'est nous qui recevions ! Les élèves ont appris les gestes qui permettent de mener et de remporter un assaut. Ils ont aussi appris à exercer le rôle d'arbitre ou d'assesseur. Ces expériences les ont conduits à formuler et à rédiger des règles et des explications sur la sécurité, les différents rôles à tenir lors d'une rencontre, le fair play. Forts de ce travail, ils ont accueilli l'école de St Jacut le mercredi 13 mai : à 10h30, les élèves de Créhen avaient tout mis en place à la salle des sports de Créhen, les pistes étaient prêtes, les équipes formées. De 10h30 à 12h, les assauts se sont enchaînés sous l'œil de quelques mamans venues assister à la rencontre. À midi, tout le monde est allé pique-niquer sur l'herbe. Les rencontres se sont achevées sous le soleil sur praticable de basket. Pour finir, chacun a reçu un diplôme couronnant les efforts et la participation à cette journée.





VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**

Football club

St Lormel

Résultats :

• Dimanche 26 avril	
St-Aaron	2
St Lormel FC 1	9
Aucaleuc.	1
St Lormel FC 2	6
• Dimanche 3 mai (Coupe du Conseil Général)	
St Lormel FC 1	2
Plédéliac.....	3
• Vendredi 8 mai	
Lanvallay	3
St Lormel FC 2	4
• Dimanche 10 mai	
Plurien Fréhel 1	2
St Lormel FC 1	1
• Dimanche 17 mai	
St Lormel FC 1	1
Ruca 1	1
St Lormel FC 2	8
Créhen Pluduno 3	1

CLASSEMENT :

St Lormel FC1 : 2e
St Lormel FC2 : 3e

Suivez toute l'actualité du club sur :

<http://fc-st-lormel.footeo.com/>

Val d'Arguenon

Féminine

Championnat U12-U15 :

• Samedi 16 mai	
Val d'Arguenon U15	3
Js Langoat	12

Equipe Séniors :

• Dimanche 12 avril	
Us Mael Carhaisien	
Val d'Arguenon	reporté
• Dimanche 26 avril	
Val d'Arguenon	1
Penvenan Ja	3
• Dimanche 10 mai	
Val d'Arguenon	0
As Servel Lannion	7
• Vendredi 15 mai	
Val d'Arguenon	0
Lamballe FC	9

- Dimanche 17 mai
- Penvenan Ja 3
- Val d'Arguenon 0

Club de l'espoir:

Réunion: reprise du club le mardi 8 septembre 2015 (14h).

Sortie : le mardi 16 juin 2015

Amicale Laïque:

KERMESSE des écoles publiques de SAINT-LORMEL/CRÉHEN le dimanche 28 juin 2015 à partir de 11h30 sur le terrain des sports de Saint-Lormel.

Restauration sur place (infos au 06 35 51 30 87 - M. Guy ROUILLOU).

Spectacle des enfants à 14h. Nombreuses animations et jeux pour les enfants et les adultes. Tombola.

"L'école c'est chouette mais quand vient le temps de la kermesse, c'est carrément génial !

Le terrain des sports se transforme en un parc d'attraction pour le plus grand plaisir des petits écoliers et aussi celui des adultes : pêche à la ligne, tirs aux buts, palets, courses en sacs, olympiades, balades en poneys, la naissance de la Peluche, la Girafe, le karting, les enveloppes, l'échelle des pompiers de Plancoët... !! Venez nombreux nous rejoindre à cette manifestation..."

Comité des fêtes :

• Fête de la MUZIK:

Elle aura lieu le vendredi 19 juin 2015 à partir de 19h place de la Mairie.

Prestations riches et variées, notamment avec la participation de l'école de musique intercommunale, des enfants du RPI St Lormel - Créhen et de danseurs de country. Petite restauration. Venez nombreux.

• Vide-grenier:

Les inscriptions pour le vide-grenier de St Lormel le 14 juillet 2015 sont ouvertes. Inscriptions au 07 83 39 78 19 ou auprès des membres du Comité des Fêtes, 5€ les 4m linéaires.

• Fête de St-Lunaire:

Elle aura lieu au Vieux Bourg Le dimanche 12 juillet à 10h30 : messe à l'église du Vieux Bourg, à 11h30 : verre de l'amitié.

Programmation culturelle Plancoët

Plélan:

• Week-end théâtral Plancoët Plélan

Samedi 6 juin - 20h30 - SolenVal



+ d'Infos : www.solenval.fr

Le Grand Forum des associations

Il aura lieu le Samedi 12 septembre de 10h - 18h à la Salle Omnisports de Plancoët

Langue vivante

Porte ouverte de notre association le samedi 06 juin à la salle de fête de Plancoët (salle Corail) de 10 à 12 heures en présence des professeurs (pour l'allemand, l'anglais, l'espagnol, le russe et le français langue étrangère). Occasion de faire connaissance, d'évaluer le niveau des intéressés et de s'inscrire. Rappel : Inscriptions également possibles lors du Forum des associations le 12/09/15 à Plancoët.

